



Union Locale CGT Rennes

et les Sections syndicales CGT : Equant/SCE, ATOS, SOPRA-STERIA, Altran, Orange Labs, Technicolor, Capgemini, Sogeti France, GFI informatique.

Le 9 Mars 2017

- **Augmenter les salaires, pas les actionnaires !**
- **SFR : maintien du site rennais et de tous les emplois !**
- **Restaurants Champs Blanc et Pâtis Tâtelin !...La Pétition est lancée.**

Organisez-vous avec la CGT

Augmenter les salaires, c'est possible, c'est nécessaire !

Nul besoin de revenir sur les profits faramineux annoncés par les grands groupes du CA40 et leurs "sous-traitants" en 2016. De l'argent il y en a, et pour cause, en 30 ans la **part des salaires sur la valeur ajoutée** produite par les entreprises (càd par notre travail !) est passée de 73% à 67% !... En particulier, suite à la décision "radicale" (1982) de ne plus indexer les salaires sur l'augmentation du coût de la vie et du Smic.

En 2017, la situation des salaires est catastrophique :

- Le Smic (1.467 € brut) agit comme une trappe à bas salaires. Ils restent figés à ce seuil bas, pour faire bénéficier les employeurs de l'allègements des cotisations Urssaf, soit **380€/mois ! Une baisse du "coût du travail" sur le dos de la Sécu.**
- Tous les autres salaires stagnent : *en 30 ans, la rémunération moyenne des Bac+5 débutants a baissé de 15% à 30% selon les secteurs.*
- **Le simple suivi du coût de la vie n'est plus assuré !**

La CGT se prononce pour une revalorisation générale de tous les salaires en 2017.

- Pour L'égalité salariale immédiate entre les femmes et les hommes (*En moyenne les femmes gagnent 26% de moins que les hommes, à travail égal*).
- Pour L'ouverture immédiate de négociations dans les entreprises et les branches pour :
 - Des augmentations salariales générales au moins égales à l'évolution du plafond de la Sécurité sociale,
 - Un plan de rattrapage salarial pour garantir qu'aucun cadre ne soit rémunéré en-deçà du plafond mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS).

La CGT revendique un Smic (brut) à 2.000 €/mois. La CGT revendique 3.060 € brut mensuel à niveau "Bac +3", 3.400 € brut à niveau "Master", et, *au minimum*, un doublement du salaire dans la carrière. Au-delà, la CGT revendique la reconstruction de grilles de salaires et de carrières en fonction de la classification, **pour revenir à un salaire lié à la qualification du salarié et non au poste de travail**, permettant à tous une réelle évolution de carrière (*sans "plafond de verre", ni "à la tête du client"*).

Tous ensemble pour reconquérir nos droits

- Pour augmenter les salaires, pour défendre les emplois
- Pour signer, et faire signer, la pétition "Restaurants Atalante"
- Organisez-vous avec la CGT, publiquement ou non, discutons-en !...



Contacts : atalante@cgt35.fr

Adresse postale : CGT UL 35, 31 Boulevard du Portugal, 35 200 Rennes, Tel. 02 99 79 44 47

SFR : Le site de Rennes ne doit pas fermer !

Les salariés de SFR à Rennes ont débrayé le 9 février pour dénoncer un "volontariat" (au départ !...) tronqué, ainsi que l'inégalité de traitement dont ils sont victimes, vis-à-vis de leurs collègues d'Île-de-France.

Quoi de nouveau ? (Attention jargon RH !)

Le 1^{er} février 2017, trois organisations syndicales ont signé un accord GPEC (*Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences*) qui définit notamment la « *mobilité volontaire sécurisée* » (MVS). Celle-ci permet aux salariés de "suspendre leur contrat" au premier semestre 2017 pour bénéficier automatiquement du « *plan de départ volontaire* » (PDV) prévu au second semestre. Faisant suite au "New Deal" du 3 août 2016, cet accord conclu avec deux OS permet à SFR de viser l'objectif de 5.000 suppressions d'emplois au niveau national (30% de l'effectif).

D'une part SFR, confronté en un an à une augmentation de 153% du nombre de litiges avec ses clients, ne parvient pas à justifier cet objectif de suppression d'un tiers des effectifs. D'autre part SFR, spécifiquement à Rennes, laisse à 80% des salariés le "choix" entre un départ "volontaire" et le risque de rester sur un site qui, d'ici 2019, devrait être vidé de l'essentiel de ses activités.

La CGT refuse cet odieux chantage et se prononce pour le maintien et le développement du site SFR de Rennes :

- Rennes est une agglomération de référence dans le domaine des télécoms,
- SFR est engagée avec les collectivités locales dans le déploiement du THD (très haut débit),
- SFR, lors de son implantation sur Rennes-Atalante contre une promesse de 300 emplois, a bénéficié de conditions immobilières très avantageuses.

Pour la CGT :

- **Le site rennais ne doit pas être fermé**, le Président de Région, le Préfet, et la Maire de Rennes doivent interdire les suppressions d'emplois à SFR,
- **L'emploi doit être assuré pour les salariés**, SFR doit s'engager au maintien de toutes les activités à Rennes.

Les personnels SFR Rennes, réunis en collectif de salariés, interpellent également l'Union des Entrepreneurs du 35 qui se prépare à accueillir Patrick Drahi, PDG de SFR, à Pacé le 20 mars. Ils peuvent compter sur le soutien de la CGT.

Contact : atalante@cgt35.fr

Le CDI de mission, véritable cancer du vrai CDI !

A l'initiative du Medef, un nouveau cancer de l'emploi se développe, il s'appelle le **CDI de mission** (ou de chantier). C'est un CDI dont la durée est limitée à la réalisation d'une mission ou d'un chantier déterminé, mais sans date de fin spécifiée. Le Medef le décrit ainsi : un CDI « pour la réalisation d'un projet précisément identifié, dont la durée non définie ne peut être inférieure à 6 mois ».

La Loi travail (El Khomri), qui ouvre la porte à une remise à plat sans précédent des conventions collectives offre une opportunité au patronat pour généraliser ce faux CDI.

La Cgt se prononce pour la suppression pure et simple de ce "CDI de mission" et la requalification de tous les contrats précaires en vrais CDI.

SYNTEC : Travailler plus pour gagner moins.

Avec la **Loi travail**, pour les dispositions concernant le temps de travail, l'accord d'entreprise devient prépondérant sur l'accord de branche et le Code du Travail.

Ainsi, malgré le succès de la bataille de la CGT (Altran) contre l'élargissement du « *forfait jour* » par le patronat de la branche des bureaux d'études, désormais les patrons du numérique peuvent revenir à la charge entreprise par entreprise : **Voici ce que contient le projet des patrons du SYNTEC d'Avenant à l'accord RTT.**

« Sécurisation » du Forfait Hebdomadaire 38h30

Le Forfait Hebdomadaire 38h30, modalité « *réalisation de missions* » de l'accord RTT, consiste à obliger les ingénieurs et cadres qui l'ont signé à accepter de travailler 38H30 par semaine sans se faire payer leurs heures supplémentaires entre 35H et 38H30.

Aujourd'hui	Proposition patronale
Être cadre et avoir un salaire brut > PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale), et 115 % du mini conventionnel de sa catégorie.	Tous les salariés et 115 % du mini conventionnel de sa catégorie Suppression de la condition de salaire supérieur au PMSS !
Position 2.2 = 2.627,30 €, majoré à 115% : 3.021,4 €, Mais le salaire doit être supérieur au PMSS soit 3.269 € brut en 2017	Position 2.2 = 2.627,30 €, majoré à 115% : 3021,4 €. Si votre salaire est supérieur à 3021€ l'employeur peut vous demander de signer le forfait jour sans contrepartie.

Élargissement du Forfait Jour (pour viser 46h30/Sem.)

Les forfaits jours concernent déjà 50 % des Cadres et 13,5 % des salariés et les conduisent à **travailler 46h30 en moyenne** au mépris de leur santé et de leur vie personnelle. Voici les régressions proposées, **pour 46h30 de travail potentiel par semaine :**

Aujourd'hui	Proposition patronale
Position 3.1 ou 2 fois le PMSS et 120 % du mini conventionnel de sa catégorie	Position 2.2 et 120% du minimum conventionnel de sa catégorie
219 jours de travail par an. 3.1 = 3 422,10 €, et avec les 120% : 4 106,52 €	218 jours de travail par an, 2.2 = 2 627,30 €, et avec les 120% : 3 152,76 €

La Fédération CGT des sociétés d'études s'est opposée à cette régression sociale et a convaincu les autres syndicats de ne pas signer cet avenant. La lutte contre la « Loi Travail » et le dumping social, pour empêcher la généralisation des forfaits-jours, contre le « **travailler plus pour gagner moins** ».

Plus d'infos sur le forfait jour : (<http://www.ugict.cgt.fr>
<http://www.nvo.fr/0-0-269-les-conventions-de-forfait>

Atalante :

La Pétition pour deux Restaurants d'entreprise, au Pâtis Tâtelin et aux Champ Blancs, est lancée !...

Les employeurs de la Zone Atalante, les élus de l'Agglo rennais, les maires de Rennes et de Cesson doivent organiser la construction de ces deux Restaurants !...

Le collectif CGT Atalante vous propose de signer, de faire signer et de soutenir la Pétition pour deux Restaurants.